

Le Réveil Syndicaliste

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par des Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

PARAISANT LE 10 DE CHAQUE MOIS

Pour mettre fin au chômage

L'année qui vient de se terminer n'a pas été favorable aux travailleurs ; en effet, elle a vu le « coût de la vie » augmenter dans des proportions que n'a jamais rejoint la capacité d'achat du salaire.

Victimes de la spéculation la plus éhontée, les travailleurs subissent toutes les répercussions désastreuses de la dévalorisation du franc.

Rien, dans notre économie, ne justifiait la montée si brusque des changes. Partie de 120 francs en janvier, la livre atteignait 240 en juillet, sans qu'un affaiblissement de ressources ou un arrêt de notre production ne justifia la dévalorisation si rapide de notre devise.

Nul exemple plus probant de la malfaisance de la finance n'avait encore été donné.

Les faits démontrent aujourd'hui, d'une façon irréfutable, que la crise ne fut due qu'aux manœuvres de la spéculation, de l'oligarchie financière, ne craignant pas de mener le pays à la ruine pour imposer plus facilement ses vues à de trop complaisants gouvernements.

Les 11 milliards d'impôts nouveaux pesant presque uniquement sur la consommation, et supportés en grande partie par la classe ouvrière, réduisent dans de notables proportions la capacité d'achat des travailleurs.

Cette période de crise ne fut pas sans profit pour la mercante qui put s'en donner à cœur joie ; aucune contrainte, aucun contrôle ne gênant ses opérations fructueuses. On se rappelle avec quelle rapidité la hausse des devises étrangères déclenchait automatiquement l'augmentation des prix de tous les produits.

Aujourd'hui que le franc est en hausse, la mercante apporte moins d'empressement pour faire profiter le consommateur de la baisse.

Mais, à trop tirer sur la corde, on finit par la casser, et c'est ce qui est arrivé.

Le salaire, réduit par la dévalorisation et les impôts, ne permet plus la même consommation, les prétentions des mercantis trop avides de gros bénéfices forcent le consommateur à réduire ses achats. Et c'est la crise commerciale avec toutes ses conséquences.

Cependant le franc se revalorise, la tendance est à la baisse. C'est alors qu'entre en jeu un facteur dont nos économistes n'ont jamais tenu compte : le propriétaire de stocks. Cet honorable négociant ou industriel, qui a stocké de la marchandise ou des matières premières pendant la hausse, avec l'espoir bien enraciné qu'elles aug-

menteraient encore, n'entend pas perdre un centime des bénéfices escomptés.

La baisse survient, peu importe : les économistes n'ont-ils pas affirmé que l'abondance des produits déterminerait la baisse des prix, de même que leur rareté entraînerait la hausse.

Pour maintenir les cours, il n'y a donc qu'à empêcher l'abondance des produits ; et c'est bien simple : on arrête la production. Alors, quand le besoin se fera sentir plus urgent, il faudra bien acheter l'objet indispensable à n'importe quel prix.

Après avoir vu diminuer la valeur réelle de son salaire, supporté la charge écrasante des nouveaux impôts, réduit ses besoins devant l'augmentation sans cesse croissante du coût de la vie, à l'heure de la baisse, au moment où il serait en droit d'attendre une atténuation à sa pénible situation, le travailleur voit se dresser devant lui le spectre redouté du chômage.

La nouvelle année débute sous des auspices peu engageants pour le monde du travail. Le chômage, limité pour l'instant à quelques industries, menace de les englober toutes si des mesures rapides et efficaces ne sont pas rapidement prises pour l'enrayer.

Cela est d'autant plus facile, que le chômage n'est nullement causé par la surproduction. Pendant que les travailleurs de l'habillement et de la chaussure chôment, il est encore d'innombrables malheureux vêtus de loques et chaussés de souliers en ruines. Nous manquons d'une foule d'objets.

En vérité, la sous-consommation ouvrière est à la base de cette crise et la résistance du possesseur de stocks l'aggrave.

Il faudrait, d'une part, augmenter la capacité d'achat des travailleurs, leur permettre une consommation plus grande, d'autre part, prendre des mesures contre la spéculation. Mais le principal remède dans la stabilisation financière : soustraire notre devise aux fluctuations du change, dissiper l'incertitude de l'heure présente.

La stabilisation préconisée par la C. G. T. permettra la reprise des affaires, l'accroissement du développement économique.

Eugène JACQUEMIN.

Union Locale des Syndicats

Les Camarades délégués au C. G. sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu **Mardi 25 Janvier, à 20 heures.**

Un appel de la Commission du Fonds de Chômage

La place dont nous disposons ne nous permet pas de publier intégralement le texte de l'appel que lance la Commission du Fonds de Chômage, nous en donnons les passages principaux :

La charge du Fonds du Chômage devient de plus en plus lourde. Au cours des séances où la Commission administrative examine les dossiers individuels, bien des situations particulièrement douloureuses lui sont révélées. Il lui est difficile de les secourir toutes dans le cadre d'un règlement qu'elle a cependant l'obligation d'observer. C'est ainsi qu'on a déjà évalué à près de 300 chômeurs, le nombre de ceux qu'il convient d'ajouter au 800 actuellement aidés et qui n'ont pu encore, malgré leur dénuement, être régulièrement inscrits au Fonds de Chômage.

Pour faire face à cette situation angoissante, il a paru à la Commission administrative du Fonds de Chômage que le moment était venu de ne pas compter seulement sur le concours de la Municipalité et de faire aussi appel à la solidarité qui a associé dans la période de prospérité industrielle et commerciale les consommateurs, les patrons et leurs personnels.

Dans cet esprit, la Commission administrative s'adresse instamment aux sentiments de solidarité sociale et de bienveillance de tous ses concitoyens en faveur des misères émouvantes sur lesquelles elle a le devoir de se pencher dans l'accomplissement de sa mission.

Elle est persuadée que cet appel ne sera pas fait en vain et que tous ceux qui ne sont pas éprouvés dans leur existence quotidienne voudront participer à son œuvre d'assistance mutuelle.

Les souscriptions seront reçues à l'Office de Placement, rue de l'Ecluse, qui, sur communication téléphonique, fera encaisser à domicile.

Aux Syndicats

La Commission Exécutive réunie, le dimanche 16 janvier, a décidé à l'unanimité d'adresser un pressant appel à la solidarité aux organisations syndicales de l'U. L. et aux camarades en faveur des chômeurs.

En conséquence elle les engage à répondre à l'appel ci-dessus dans la plus large mesure de leurs moyens.

LA COMMISSION.

RAPPORT MORAL 1926

CAMARADES,

Comme il est d'usage chaque année, la C.E. vient soumettre à votre jugement l'action de l'Union Locale au cours de l'année 1926.

Disons de suite que le Rapport que nous vous présentons sera succinct, étant donné que le Rapport de l'U. D., dont vous avez eu connaissance en septembre dernier, vous a rappelé les principaux faits de notre U. L. et que, d'autre part, vous avez été tenu au courant soit par les réunions mensuelles du C. G. et par le *Réveil Syndicaliste* de cette action, action que vous avez d'ailleurs vous-mêmes déterminée.

En ce qui concerne le recrutement, s'il n'a pas suivi la progression du début de l'année, nos effectifs ont quelque peu augmenté, et semble d'ailleurs plus stables.

L'année qui vient de s'écouler a été encore une année de vaine attente pour les travailleurs en ce qui concerne leurs revendications d'ordre social, revendications formulées soit dans les réunions corporatives, soit dans les Congrès fédéraux et confédéraux.

Assurances Sociales, Accidents de Travail, Contrôle Ouvrier, etc. etc. sont encore à l'état de projet ou même pas ébauchés.

Qu'il nous soit permis cependant de dire ici que, pendant que tout ce que le patronat compte d'organisations, de défenseurs auprès des Pouvoirs Publics, et ils sont nombreux et puissants, s'emploient à combattre toutes les réformes susceptibles d'améliorer la situation des travailleurs, de les dégorger des succès matériels, qui paralysent leur émancipation, en même temps qu'à leur ravir les avantages acquis : la Journée de 8 Heures notamment, la masse des travailleurs ne donne pas l'impression par son attitude qu'elle attend impatiemment ces réformes et qu'elle entend conserver les avantages acquis.

C'est sans doute que les Assurances Sociales lui apparaissent comme irréalisables, ou tout au moins dans un temps très éloigné qu'elle s'en désintéresse ?

Cependant, si l'on se reporte à quelque 30 ans en arrière, on peut constater qu'il en fut de même à cette époque de la Journée de 8 Heures, cependant entrée aujourd'hui dans le domaine de la réalité, grâce à la puissance des organisations syndicales et à l'autorité morale qu'elles avaient acquises en 1919.

Il faut que les travailleurs se persuadent bien qu'il en sera de même pour les Assurances Sociales, s'ils savent donner l'impression aux Pouvoirs Publics qu'ils veulent les obtenir et surtout s'ils savent le vouloir.

La loi sur les Accidents de Travail a été quelque peu modifiée dans un sens favorable aux accidentés, mais cela n'est pas suffisant, la refonte totale s'impose, un projet est déposé qui donne en partie satisfaction aux ouvriers, là encore dans ce domaine, comme dans tous les autres, il faudra que les organisations syndicales affirment leur volonté, leur force pour obtenir des résultats satisfaisants.

L'ACTION REVENDICATRICE

L'indice du coût de la vie officiel pour la Ville de Nantes qui était de 461,90 au premier janvier 1926 est passé à 579,85 au premier janvier 1927.

Est-ce à dire que les salaires ont suivi la même progression ? Non, tant il vrai que les

augmentations de salaires ne font que suivre de loin l'augmentation du coût de la vie, mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut en toute équité reconnaître que toutes les organisations de notre U. L. ont obtenu des augmentations de salaires ou de vie chère.

Nous ne les rappelleront pas ici, il faudrait les citer toutes, notons cependant que les divers Syndicats Confédérés du Bâtiment ont signé un contrat de travail garantissant un minimum de salaire et que les Menuisiers ont enfin obtenu l'indemnité d'outillage réclamée depuis plus de 20 ans.

LES GRÈVES

Les Ouvriers et Ouvrières de l'Imprimerie déclarent la grève le 1^{er} Avril ; elle est générale. Ce mouvement se poursuit inlassablement pendant 45 jours, il se termina par un compromis accordant une augmentation de salaire, mais les vacances payées, la paye à la semaine ne purent être arrachées au patronat. Il y eut malheureusement des victimes parmi les grévistes.

Les Ouvrières de la Biscuiterie Pilon cessèrent le travail en Juin, demandant une augmentation de salaire. Après cinq jours de grève, le conflit était solutionné à la suite de l'intervention de l'U. L., les ouvrières obtenaient satisfaction. Un syndicat fut constitué, mais disparaissait peu après en raison du chômage qui se faisait déjà sentir dans cette industrie.

LE PREMIER MAI

Cette journée traditionnelle de revendications semble perdre de son ampleur, non par le nombre de chômeurs qui y participent, et le chômage, comme les années précédentes, fut à peu de chose près général, mais par le nombre de manifestants qui semble diminuer chaque année. Cependant la manifestation fut imposante en raison de la présence dans le cortège des grévistes de l'Imprimerie. Il n'y eut aucun incident, cette journée se déroula comme votre Commission Exécutive l'avait tracée ; le camarade Capocci, de l'U. D. de la Seine, représenta la C.G.T.

ŒUVRES SOCIALES

L'U. L. ne s'est pas désintéressée de ces questions, c'est ainsi qu'elle est intervenue auprès du Préfet pour lui demander de hâter la construction d'un **Sanatorium et Préventorium** pour combattre la tuberculose, dans la forêt du Gâvre. Elle apporta également son concours financier aux colonies scolaires de vacances, elle fut représentée à la Commission de la Taxe d'Apprentissage et s'affirma pour la défense de l'Ecole laïque et contre toute répression pour délit d'opinion.

CONGRÈS

L'Union Locale participa au Congrès de l'U. D. en septembre et au Congrès régional de Rennes, le 28 Novembre.

PROPAGANDE

En accord avec l'U. D., des réunions de propagande eurent lieu, notamment en juillet avec le concours de la camarade Chevenard, déléguée à la propagande de la C.G.T. Le Syndicat du Vêtement fut constitué et peu après celui des giletiers et culotières.

SOLIDARITÉ

L'Union Locale a répondu à tous les appels à la solidarité dans la mesure de ses moyens, elle subventionne le T.J.T. et l'A.S.O.N.

SOIRÉES — CAUSERIES EDUCATIVES

Comme les années précédentes, l'U. L. organisa avec l'Union des Coopérateurs, des Causeries Educatives.

D'autres eurent lieu organisées par l'U. L. avec le concours des camarades Lenoir, délégué de la C.G.T., Buisson, de la Fédération des Employés.

LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

L'Union Locale prit part aux Elections Prud'homales, la campagne fut rude, acharnée, aussi bien dans l'industrie, où les dissidents présentaient 3 candidats, que dans la Section Commerciale.

Si nous eûmes la satisfaction de triompher dans l'industrie, il n'en fut pas de même dans le commerce où les chrétiens étaient élus.

De cette élection, il y a un enseignement à tirer qui doit servir de leçon, c'est que les travailleurs, qu'ils soient ouvriers de l'industrie ou employés dans le commerce, ne doivent pas se désintéresser des Elections au Conseil de Prud'hommes, puisqu'aussi bien est-ce au grand nombre d'absentéistes que nous devons notre défaite.

CHOMAGE

Dès l'apparition du chômage, l'U. L. se préoccupa de recueillir les renseignements qui pourraient lui permettre d'intervenir utilement près des Pouvoirs publics pour qu'il y soit remédié.

Les renseignements étaient difficiles à obtenir, l'Office Municipal de Placement lui-même ne pouvait indiquer que les chômeurs inscrits dans ses bureaux. Le chômage s'étendit rapidement, il fallait songer à secourir les plus nécessiteux. Il est bon de signaler qu'avant même que le gouvernement donna des instructions, la Commission paritaire du Bureau de Placement s'était réunie et prenait les mesures que comportait la situation. L'U. L. y était représentée par le camarade Mariot et le Secrétaire de la Bourse du Travail.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le fonctionnement de la Caisse de Chômage.

L'année 1927 débute lourde de menaces pour les travailleurs. La crise de chômage qui sévit, indépendamment de la misère qu'il engendre, risque de mettre en péril les conquêtes acquises : **salaires, journée de 8 heures, etc.**, en même temps qu'elle ne peut manquer d'être le prétexte à l'ajournement indéfini des réformes d'ordre social : **Assurances Sociales, Loi sur les Accidents de Travail, etc.**, etc.

Pour parer à ce double danger, il est indispensable de faire le maximum de propagande pour faire nos organisations fortes et puissantes et surtout ne pas permettre que les tentatives des diviseurs qui, sous le couvert du mot Unité, voudraient, par tous les moyens, nous faire revivre les heures pénibles de 1921.

Cela les Syndicats Confédérés ne le permettront pas, ils resteront unis dans leur sein, étroitement groupés dans la Confédération Générale du Travail à laquelle, en dépit de toutes les manœuvres, ils resteront fidèles.

Voici résumé ce que fut l'action de votre U. L. Nous vous demandons de formuler votre avis et surtout d'indiquer ce que devra être celle de demain.

Pour la C. E., le Secrétaire : R. ROCHET.

Une Troisième C.G.T.

Il y a cinq ans que se produisit la scission à la C. G. T. Un certain nombre de syndicats refusant de s'incliner devant les décisions confédérales se séparèrent pour constituer une organisation rivale que, par ironie sans doute, ils appelèrent la C. G. T. unitaire.

Malheureusement, dans la nouvelle maison qui devait être le Temple de l'Unité, la discorde ne tarda pas à s'installer en maîtresse.

Communistes et anarchistes qui, hier encore, s'entendaient à merveille pour dauber sur les militants confédéraux, se disputèrent avec violence la première place dans la nouvelle C. G. T.

Mais les Communistes, abondamment soutenus par Moscou, ne tardèrent pas à s'installer en maîtres dans la place et à en faire une vague succursale de leur Parti.

Ce que voyant, les anarchistes quittèrent la C. G. T. U. pour se réfugier dans l'autonomie.

Cette situation ne devait être que provisoire puisque le 16 Novembre dernier les syndicats autonomes, réunis à Lyon, décidaient de constituer la C. G. T. S. R. (syndicaliste révolutionnaire).

A entendre ses dirigeants, le nouvel organisme est encore plus « unitaire » que la C. G. T. U., naturellement.

Nous connaissions déjà plusieurs formules d'unité : il y avait l'unité à la base, l'unité au sommet, nos super-unitaires en ont découvert une troisième : « l'unité par la multiplication des groupements ».

Après celle-là on peut tirer l'échelle.

* * *

L'Unité à coups de matraque

Unitaires de seconde et unitaires de troisième cuvée viennent de prouver d'une façon irréfutable, l'excellence de leurs désirs d'union.

La bagarre qui vient de se produire à Lyon est le digne pendant de l'échauffourée du 11 Janvier 1925 à Paris, rue Grange-aux-Belles, au cours de laquelle deux jeunes libertaires tombèrent sous les balles communistes.

Mais écoutons les intéressés.

L'agression des communistes

« Le délégué de la C. G. T. S. R. entra dans la salle de réunion et s'assit au bureau avec deux camarades de l'Union des syndicats ouvriers du Rhône. Dès qu'ils furent assis, les « unitaires » se jetèrent sur eux et les frappèrent à coups de bancs, à coups de chaises. L'un de nos amis eut un bras fracturé, un autre une côte enfoncée.

« Lorsque j'entendis ce bruit, je montai en toute hâte avec les camarades boulangers qui étaient avec moi. Mais les « unitaires » nous attendaient dans l'escalier et nous lancèrent encore des bancs, des chaises, des morceaux de fonte provenant du phare qu'ils avaient brisé. Ils avaient détruit jusqu'au Théâtre Guignol.

« Nous nous sommes alors retirés au Secrétariat. Les « unitaires » sont descendus. Mais, dans la rue, ils ont assailli un ouvrier boulanger qui venait à la réunion. Nous avons dégagé ce camarade. Ça été le commencement de la bagarre. Nos adversaires frappaient avec des casse-têtes, des barres de fer, des nerfs de bœuf.

« J'ai failli recevoir en plein front un violent coup de marteau. Heureusement, un de mes camarades a fait dévier le coup qui m'a atteint au nez, provoquant une abondante hémorragie. »

La riposte des autonomes

Ces faits se passèrent mardi après-midi.

Le lendemain matin, Revol, secrétaire de l'Union locale unitaire, était en conversation dans son bureau avec un jeune chômeur, lorsque la porte s'ouvrit, livrant passage à une douzaine d'hommes armés de revolvers.

« L'un d'eux cria : Haut les mains ! raconte Revol, et aussitôt un coup de feu partit. J'étais atteint à l'avant-bras gauche.

« Je me réfugiai sous mon bureau pour éviter de nouveaux coups. Les assaillants tapaient maintenant à coups de matraque. Le couvercle de mon duplicateur me protégea quelque peu, mais je fus violemment frappé, malgré cela, notamment à la tête, à l'index gauche, à la jambe droite. Le jeune Buisson, qui ne comprenait rien à cette affaire, fut également atteint à la tête et à l'épaule gauche. »

NOTRE CONCLUSION

Et dire que nous ne voulons pas entendre parler du mariage que ces braves « Amis de l'Unité » voudraient nous faire contracter !!!

Faut-il que nous ayons mauvais caractère tout de même !

GRIFF.

Une nouvelle tentative de noyautage

Nos adversaires de tendance, voyant qu'ils ne réussissaient pas à démolir les organisations confédérées en créant des syndicats dissidents, ont changé leur fusil d'épaule.

Un peu partout des chevaliers de la faucille et du marteau ont reçu l'ordre de s'introduire dans les syndicats confédérés pour les noyauter.

Tous ces confédérés à faux-nez ne sont en réalité dans nos syndicats que les agents du Parti Communiste et de la C. G. T. U.

Ils ont établi entre eux un lien qui s'appelle le **Groupe des Amis de l'Unité de Châtellerault**.

Ils publient un Journal « **L'Unité** » qui est distribué à profusion dans les réunions et dans les Congrès et qui ne vit que grâce aux **subsidés du Parti Communiste pour le compte duquel il travaille**.

Des groupes analogues fonctionnent dans les autres pays.

Nous sommes donc en présence d'une tentative de noyautage de grande envergure.

Pour les camarades qui, de bonne foi, persistent dans le doute, voici comment au Congrès Communiste International de 1924, l'un des grands chefs définissait le rôle des Communistes dans nos Syndicats.

« Quand les communistes demeurent dans les syndicats réformistes ils le font **dans le but de mettre toute l'organisation sens dessus dessous, d'en chasser les réformistes** et de tourner toute l'énergie de la partie révolutionnaire de la classe ouvrière vers la conquête des masses.

Nous devons avoir un ferment communiste qui disloque les organisations réformistes et nous donne la possibilité d'englober des masses toujours plus grandes.

(Extrait du Journal des Syndicats Russes, n° du 13 juillet 1924).

Il est impossible d'être plus net et plus clair. Les camarades savent maintenant à quoi s'en tenir sur l'origine et le rôle du « Groupe des Amis de l'Unité ».

Du reste le dernier Comité National de la C. G. T. a condamné en termes formels ce Groupe qui prétend recommencer les agissements des C. S. R.

Aux Syndicats s'ils sont décidés à tolérer les agissements des démolisseurs qui se rient des décisions régulières de la C. G. T. et qui ne connaissent que les mots d'ordre des organisations adverses.

Une modification intéressante à la loi de 1898

C'est le 1^{er} février 1927 que doit entrer en vigueur la loi promulguée au *Journal Officiel* du 9 juillet 1926, et qui modifie comme suit le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 9 avril sur les accidents de travail :

« Ceux (employés, ouvriers et gens de maison) dont le salaire annuel dépasse 8.000 francs, ne bénéficient de ces dispositions que jusqu'à concurrence de cette somme.

« Pour le surplus et jusqu'à 18.500 francs, ils n'ont droit qu'au quart des rentes stipulées à l'article 3 ; au-delà de 18.500 francs, ils n'ont droit qu'à un huitième, à moins de conventions contraires élevant le chiffre de la quotité. »

Un exemple fera mieux comprendre le bénéfice de cette modification qu'un long exposé.

Un ouvrier recevant un salaire de 6.000 francs et atteint d'une incapacité de 60 % a droit actuellement à une rente de 1.462 fr. 50.

Avec la loi nouvelle sa rente sera de 1.800 francs.

Loin de nous la pensée de considérer comme suffisante cette modification.

La loi de 1898 doit être totalement refondue, elle ne répond plus aux besoins actuels, elle est bourrée d'injustices criantes et, c'est sans doute pour maintenir ces injustices, que les Chambres de Commerce protestent par avance contre le projet qui doit venir sous peu en discussion à la Chambre des Députés.

Parmi ces Chambres de Commerce, il convient de citer celle de Nantes.

Nous reviendrons ici sur le rapport que présenta M. Brassier, à la réunion du 11 janvier, qui lui valut les félicitations du Président de séance M. Hailaust et de ses collègues.

« Dans cette question d'accident de travail, les organisations syndicales ont leur mot à dire, elles sauront comme il convient affirmer leur volonté d'obtenir une loi équitable faite d'un peu plus de justice que celle actuelle.

R. ROCHET.

Au Conseil de Prud'hommes

Les Conseillers Prud'hommes, patrons et ouvriers, se sont réunis le 9 janvier, à l'effet de procéder au renouvellement du Bureau général qui a été composé comme suit :

INDUSTRIE

Président : H. MARIOT (ouvrier) ; Vice-Président : M. JOUAN (patron).

COMMERCE

Président : M. GAUTIER (patron) ; Vice-Président : Victor, RICHARD (Employé).

Président Général : M. GAUTIER.

Un diffamateur condamné

Un triste individu, que nous ne désignerons pas autrement pour le moment, avait porté les pires accusations contre les dirigeants du Syndicat des Boulangers de Nantes.

Pour être proférées à quelques centaines de kilomètres de Nantes, elles n'en parvinrent pas moins au Bureau du Syndicat, qui décidait immédiatement de poursuivre le diffamateur.

L'affaire est venue devant le Juge de Paix du 3^e canton le 30 décembre dernier; le triste sire n'osa paraître pour maintenir ses accusations et fut condamné par défaut à 300 frs. de dommages et intérêts et aux frais naturellement.

Voilà une leçon bien méritée, puisse-t-elle servir d'exemple et faire réfléchir ceux qui élèvent à la hauteur d'un principe, le mensonge et la calomnie.

LAUNAY.

Concert-Bal des Ouvriers du Port

Dimanche dernier a eu lieu, dans la coquette Salle des Fêtes de la Bourse du Travail, le Concert-Bal annuel de la Chambre Syndicale des Ouvriers du Port de Nantes.

Disons de suite que la fête fut pleinement réussie, un public nombreux avait répondu à l'invitation qui leur avait été faite et tous les assistants sont partis enchantés de leur après-midi.

Il faut dire aussi que tous les artistes amateurs du T. J. T. se sont surpassés; de plus le programme était renforcé par M^{me} D'ORJAMES qui a su d'emblée conquérir son public, car les applaudissements ne lui furent pas ménagés et elle dut revenir plusieurs fois sous les bravos des spectateurs.

Le clou de la matinée fut certainement l'opérette de Foncin « La Chanson de Florentin », que les artistes du T. J. T. ont enlevé avec brio;

faire une différence entre les artistes n'est possible, tous ont tenu leur rôle d'une façon impeccable, cela mérite des compliments à tous et aussi des encouragements, il serait en effet souhaitable de voir souvent jouer d'aussi jolies pièces sur la scène de la Bourse du Travail.

A noter aussi une attraction hors programme, une surprise, cette exhibition de boxe par le Club Sportif des Ouvriers du Port de Nantes, dont voici le résultat: 1^o match Dupont, contre Dago; 2^o Pélaud, contre Edmond, Pierre; ce Club qui mérite tous les encouragements a été très goûté du public. N'oublions pas la belle tenue des 4 Wolthaer Boy's, acrobates, qui ont obtenu un succès mérité.

On nous prie de remercier les nombreux donateurs de lots pour la tombola.

Réclamer les lots à la Bourse du Travail, tous les jours, dimanche matin compris, jusqu'au 15 février inclus, passé cette date, les lots non réclamés resteront acquis à l'œuvre.

Ci-dessous les numéros gagnants :

Le numéro 13.292 gagne un lit complet, valeur 1.100 fr., de la maison Lechat, menuisier, rue de la Convention.

Le numéro 14.247 gagne une bicyclette, valeur 600 fr., maison Leroux Frères.

Le numéro 8.074 gagne un service de table, valeur 250 fr.

Les numéros 1.848 et 3.331 gagnent chacun un bon de 50 francs de marchandises à prendre « Aux Deux Passages ».

110	161	288	317	420	448
449	504	627	648	667	691
832	898	908	970	991	1.048
1.054	1.062	1.069	1.131	1.179	1.267
1.269	1.271	1.399	1.403	1.409	1.480
1.511	1.518	1.529	1.553	1.579	1.582
1.592	1.597	1.638	1.831	1.869	1.881
1.890	1.931	1.981	2.039	2.063	2.094
2.149	2.258	2.299	2.349	2.373	2.389
2.398	2.417	2.450	2.451	2.466	2.510

2.526	2.528	2.579	2.743	2.765	2.791
2.845	2.915	2.930	3.001	3.139	3.216
3.277	3.301	3.356	3.371	3.400	3.406
3.410	3.429	3.451	3.570	3.659	3.665
3.679	3.771	3.985	4.031	4.108	4.140
4.185	4.283	4.290	4.309	4.350	4.401
4.467	4.500	4.557	4.588	4.619	4.622
4.663	4.778	4.784	4.816	4.819	4.830
4.858	4.860	4.878	4.919	4.957	4.989
5.015	5.119	5.120	5.253	5.291	5.390
5.397	5.461	5.468	5.507	5.541	5.671
5.689	5.712	5.771	5.822	5.917	5.949
6.036	6.121	6.134	6.148	6.270	6.322
6.423	6.559	6.585	6.700	6.706	6.710
6.791	6.872	6.932	7.040	7.059	7.086
7.112	7.152	7.166	7.190	7.357	7.367
7.380	7.382	7.393	7.395	7.441	7.443
7.464	7.501	7.519	7.537	7.539	7.542
7.619	7.681	7.771	7.880	7.899	7.911
7.980	8.108	8.149	8.341	8.469	8.501
8.539	8.559	8.656	8.672	8.683	8.749
8.779	8.827	8.839	8.854	8.889	9.001
9.158	9.182	9.248	9.268	9.305	9.891
9.421	9.482	9.486	9.841	9.842	9.898
10.151	10.192	10.210	10.220	10.272	10.273
10.383	10.452	10.529	10.668	10.678	10.702
10.755	10.881	10.986	10.992	11.064	11.150
11.151	11.191	11.220	11.221	11.227	11.229
11.328	11.652	11.671	11.887	11.951	11.952
12.082	12.091	12.098	12.119	12.132	12.140
12.160	12.176	12.255	12.317	12.319	12.332
12.359	12.366	12.547	12.607	12.700	12.722
12.833	12.851	12.865	13.107	13.183	13.301
13.368	13.457	13.483	13.488	13.520	13.639
13.640	13.652	13.748	13.828	13.835	13.938
13.990	14.019	14.049	14.128	14.141	14.230
14.253	14.298	14.310	14.320	14.368	14.382
14.461	14.463	14.562	14.568	14.601	14.641
14.678	14.687	14.751	14.798	14.806	14.910
14.966.					



Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, 26 BIS, RUE SCRIBE, NANTES

TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

ASSURANCE OUVRIÈRE

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses	330.000 Francs
Sociétaires	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes

CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS